

ON A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE !



MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE LAGUIOLE

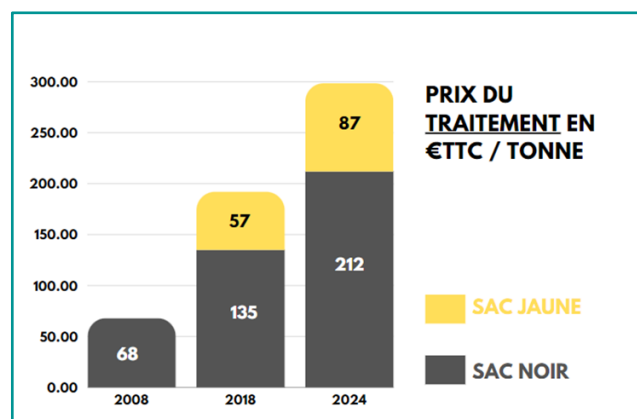


BIENTÔT PRÈS DE CHEZ VOUS !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron assure la compétence « collecte et traitement des déchets » sur le territoire de la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène et de la communauté de communes Comtal Lot Truyère ; soit un bassin de vie de 30 000 habitants.

En matière de déchets, les enjeux réglementaires sont en constante évolution et fixent des objectifs environnementaux de plus en plus élevés et contraignants financièrement.

C'est ainsi que les coûts de transport et de traitement des sacs noirs et des sacs jaunes ont été multipliés par plus de quatre en 15 ans passant de 68 € la tonne en 2008 à 298.59 €TTC la tonne au 1^{er} janvier 2024.



Afin de faire face à ces enjeux réglementaires, à ces hausses du coût du traitement (non maîtrisable par le SMICTOM Nord Aveyron) ainsi qu'à des prix de carburant inégalés, les élus du syndicat ont pris des décisions stratégiques s'inscrivant dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre entre le coût, la qualité du service rendu et le respect de notre Environnement.

Pour cela, comme de nombreuses collectivités impactées par ce même contexte, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix dès 2018 d'optimiser son service de collecte en installant des colonnes aériennes et/ou enterrées. En juin dernier, confortés par la pertinence financière et environnementale de ce nouveau mode de collecte déjà opérationnel sur 16 communes (Enraygues, Huparlac, Bozouls, Coubisou, Florentin, Le Nayrac, Rodelle, La Loubière, Argences en Aubrac, Gabriac, St Côte d'Olt, Laguiole, Curières, Montrozier, Saint Amans des Côtes, Espalion, Estaing), les élus du SMICTOM Nord Aveyron ont décidé de développer l'installation de ces colonnes à l'ensemble des communes de son territoire.



Pour la commune de LAGUIOLE, il a ainsi été décidé de poursuivre et d'étendre le déploiement des colonnes aériennes dès le 27 mai 2024. Ce petit livret détaille l'ensemble de ces modifications.

CA VA SE PASSER COMMENT ?

A compter du lundi 27 mai 2024

- ⇒ Suppression des conteneurs collectifs et mise en service des colonnes aériennes selon les détails annotés sur les plans joints au présent document
- ⇒ À compter de cette date-là, chacun aura la responsabilité d'utiliser les colonnes aériennes.



QUI EST CONCERNÉ ?

- ⇒ Vous êtes un particulier : si vous avez trouvé ce flyer dans votre boîte à lettres, VOUS êtes concerné !
- ⇒ Vous êtes un professionnel : contactez-nous au 05 65 51 52 19 !

SOMMAIRE...

- ⇒ LAGUIOLE - PLAN GÉNÉRAL - MODIFICATION DE COLLECTE
- ⇒ ZONE N°1 : LAGUIOLE CENTRE-BOURG
- ⇒ ZONE N°2 : LAGUIOLE SUD -OUEST
- ⇒ ZONE N°3 : LAGUIOLE SUD-EST
- ⇒ ZONE N°4 : LAGUIOLE NORD-OUEST
- ⇒ ZONE N°5 : LAGUIOLE NORD-EST

COMMUNE DE LAGUIOLE : MODIFICATION DE COLLECTE

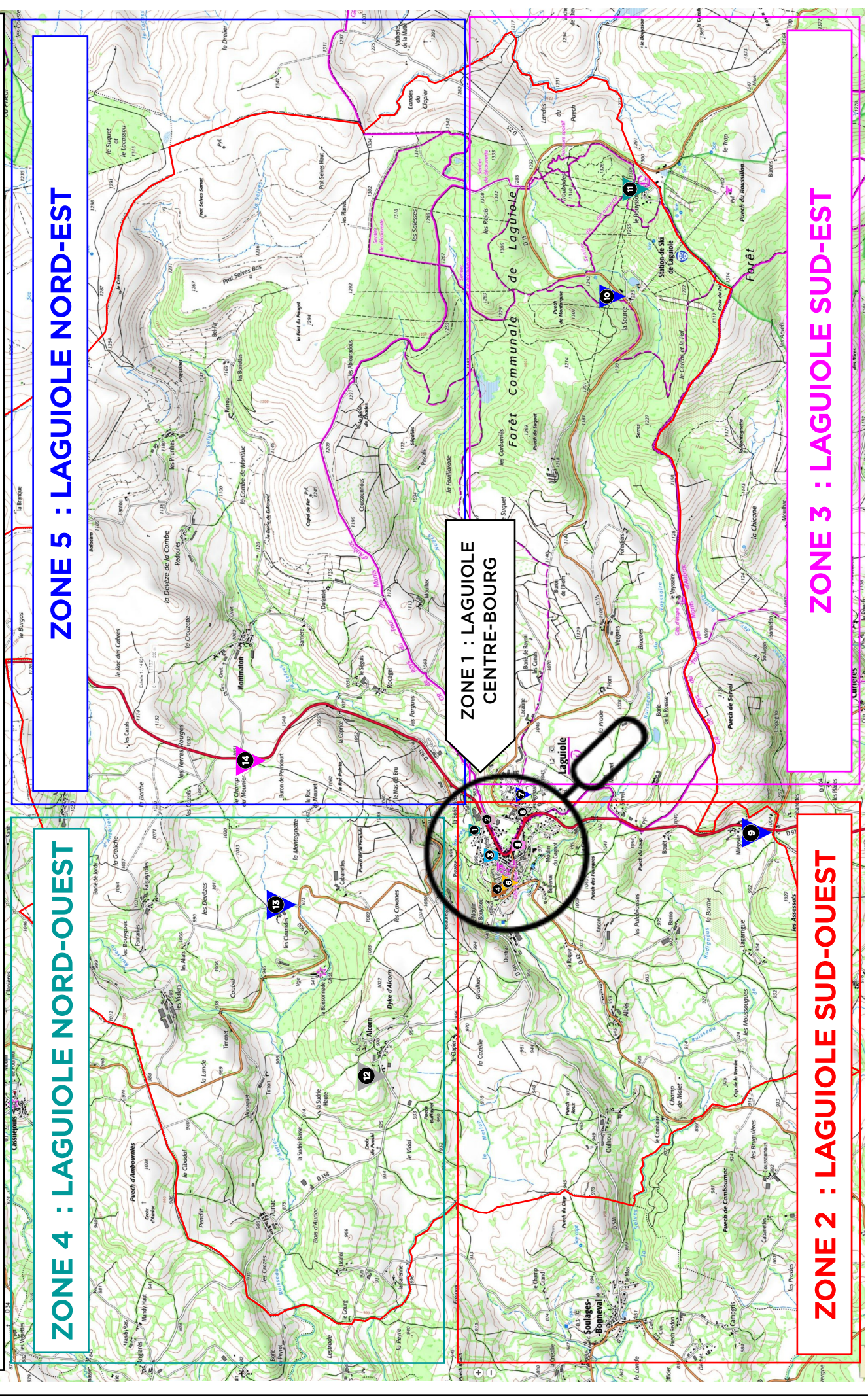
ZONE 4 : LAGUIOLE NORD-OUEST

ZONE 5 : LAGUIOLE NORD-EST

**ZONE 1 : LAGUIOLE
CENTRE-BOURG**

ZONE 2 : LAGUIOLE SUD-OUEST

ZONE 3 : LAGUIOLE SUD-EST



LEGENDE

- Conteneur Ordures Ménagères 770 L
- Conteneur Ordures Ménagères 330 L
- Conteneur Tri Sélectif 770 L
- Conteneur Tri Sélectif 330 L
- Colonne à Verre
- ✗ **Suppression conteneurs**

6 Chemin de Chauchaillles 1:

- Installation de colonnes**
 1 colonne aérienne OM
 (Ordures Ménagères)
 2 colonnes aériennes TRI

8 Rue des Agrazais :

- Installation de colonnes**
 1 colonne aérienne OM
 (Ordures Ménagères)
 2 colonnes aériennes TRI
 1 colonne aérienne VERRE

7 Terrain de foot :

- Installation de colonnes**
 1 colonne aérienne OM
 (Ordures Ménagères)
 1 colonne aérienne TRI
 1 colonne aérienne VERRE existante

1 Services techniques :

- Colonnes existantes**
 1 colonne aérienne OM
 (Ordures Ménagères)
 1 colonne aérienne TRI
 1 colonne aérienne VERRE

2 Foirail neuf :

- Colonnes existantes**
 2 colonnes enterrées OM
 (Ordures Ménagères)
 3 colonnes enterrées TRI
 2 colonnes enterrées VERRE
 2 colonnes aériennes VERRE

3 Place du Toural :

- Colonnes existantes**
 1 colonne aérienne OM
 (Ordures Ménagères)
 2 colonnes aériennes TRI

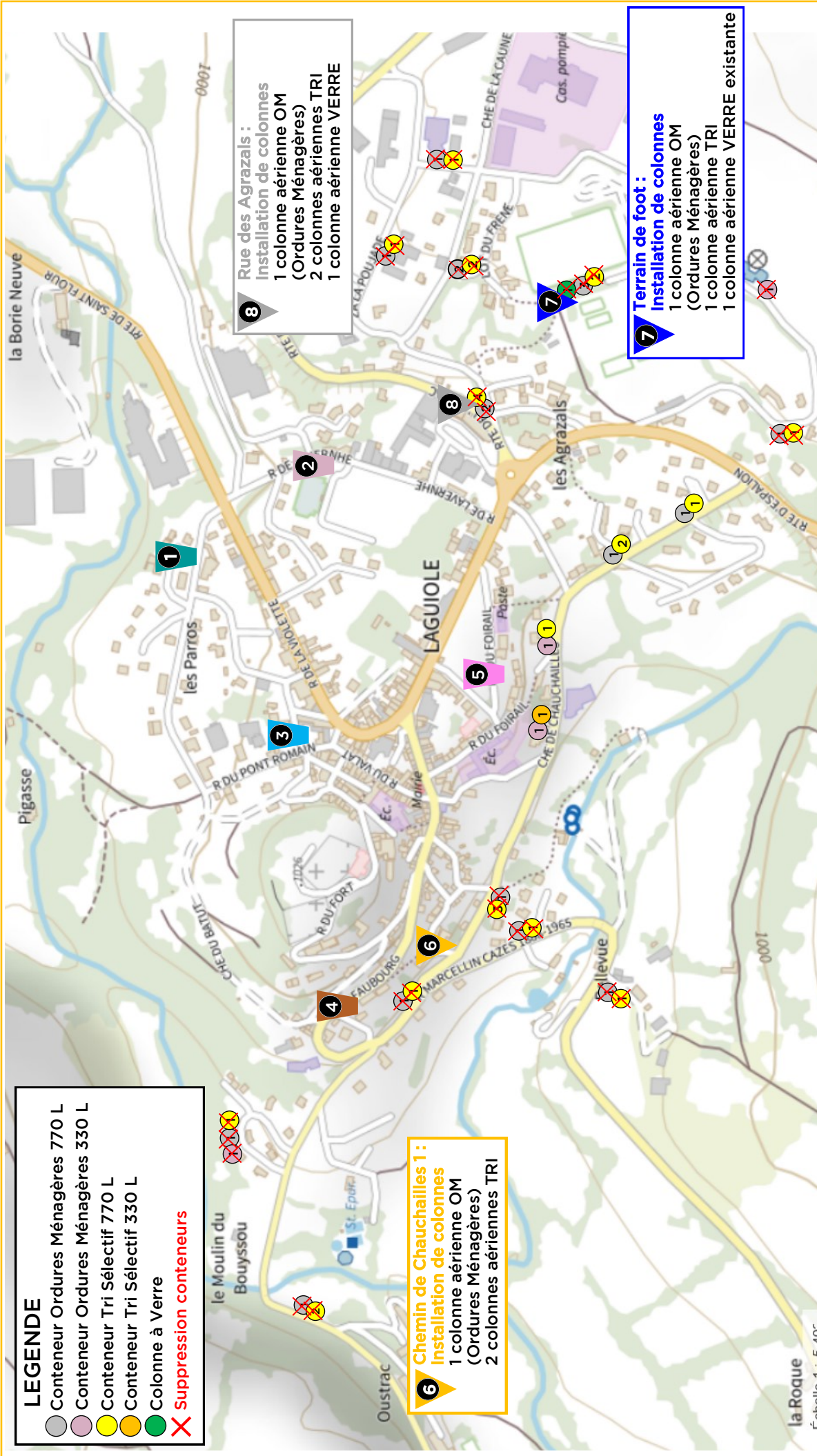
4 Ancienne gendarmerie :

- Colonnes existantes**
 1 colonne enterrée OM
 (Ordures Ménagères)
 2 colonnes enterrées TRI
 1 colonne enterrée VERRE

5 Place du taureau :

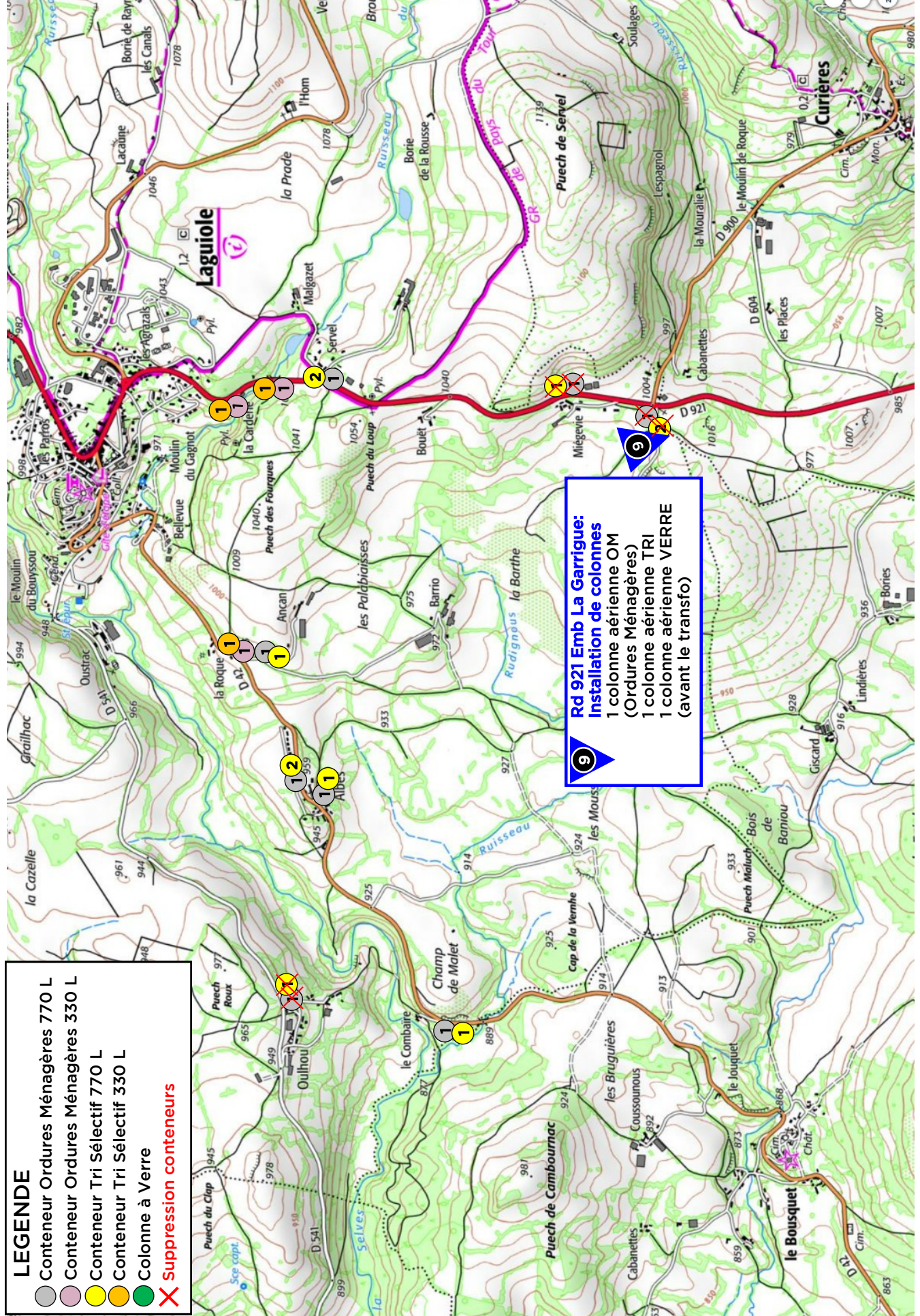
- Colonnes existantes**
 2 colonnes enterrées OM
 (Ordures Ménagères)
 2 colonnes enterrées TRI
 1 colonne enterrée VERRE

ZONE 1 : LAGUIOLE-CENTRE BOURG : MODIFICATION DE COLLECTE



LEGENDE

- Conteneur Ordures Ménagères 770 L
- Conteneur Ordures Ménagères 330 L
- Conteneur Tri Sélectif 770 L
- Conteneur Tri Sélectif 330 L
- Colonne à Verre
- ✗ **Suppression conteneurs**



Rd 921 Emb La Garrigue:
Installation de colonnes
 1 colonne aérienne OM (Ordures Ménagères)
 1 colonne aérienne TRI
 1 colonne aérienne VERRE (avant le transfo)

LEGENDE

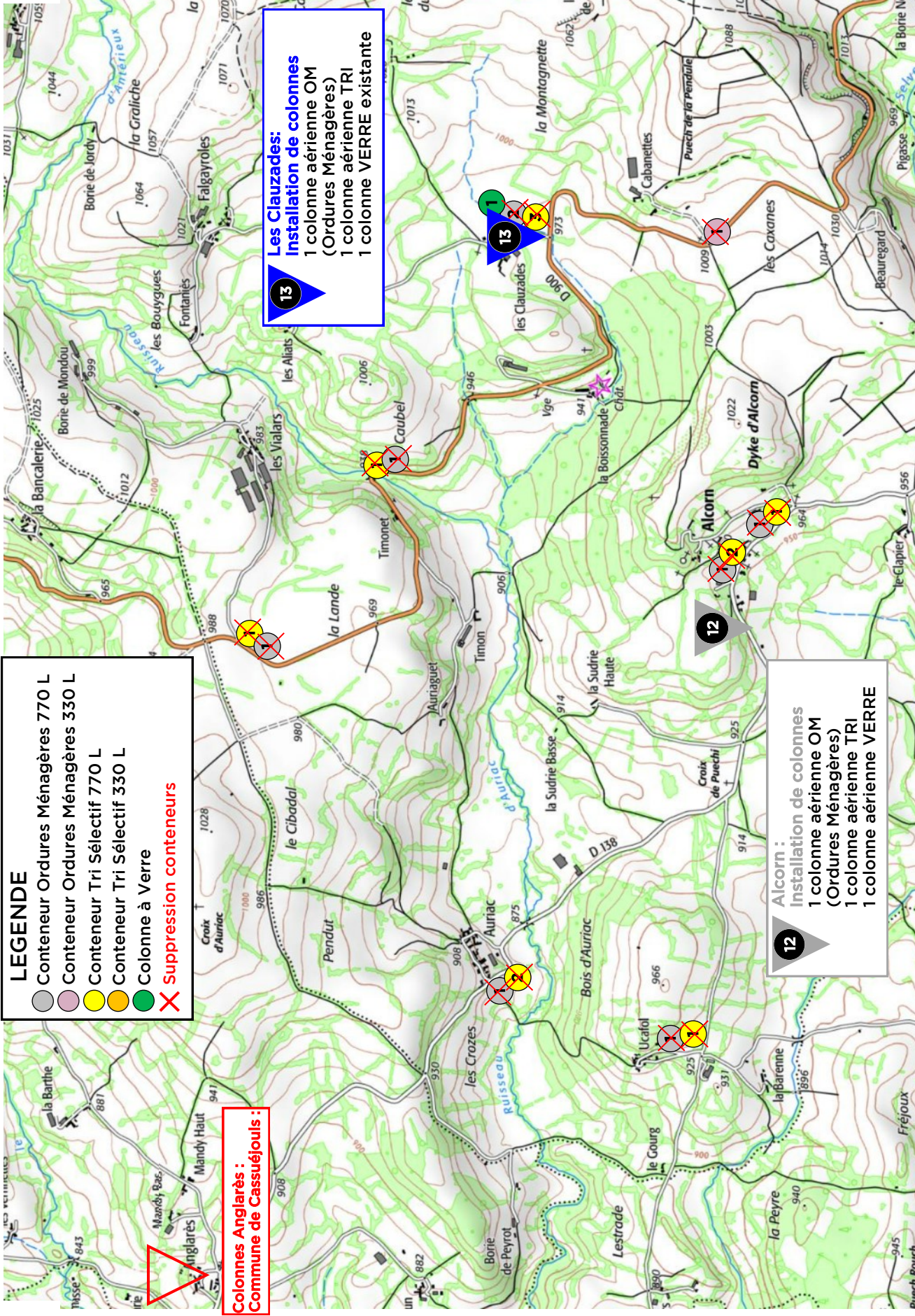
- Conteneur Ordures Ménagères 770 L
- Conteneur Ordures Ménagères 330 L
- Conteneur Tri Sélectif 770 L
- Conteneur Tri Sélectif 330 L
- Colonne à Verre
- ✗ Suppression conteneurs

10

La Source:
Installation de colonnes
1 colonne aérienne OM
(Ordures Ménagères)
1 colonne aérienne TRI
1 colonne aérienne VERRE existante

11

Le Bouyssou :
Installation de colonnes
1 colonne aérienne OM
(Ordures Ménagères)
2 colonnes aériennes TRI
2 colonnes aériennes VERRE existantes



LEGENDE

- Conteneur Ordures Ménagères 770 L
- Conteneur Ordures Ménagères 330 L
- Conteneur Tri Sélectif 770 L
- Conteneur Tri Sélectif 330 L
- Colonne à Verre
- ✗ Suppression conteneurs

**Colonnes Anglars :
Commune de Cassuéjouls :**

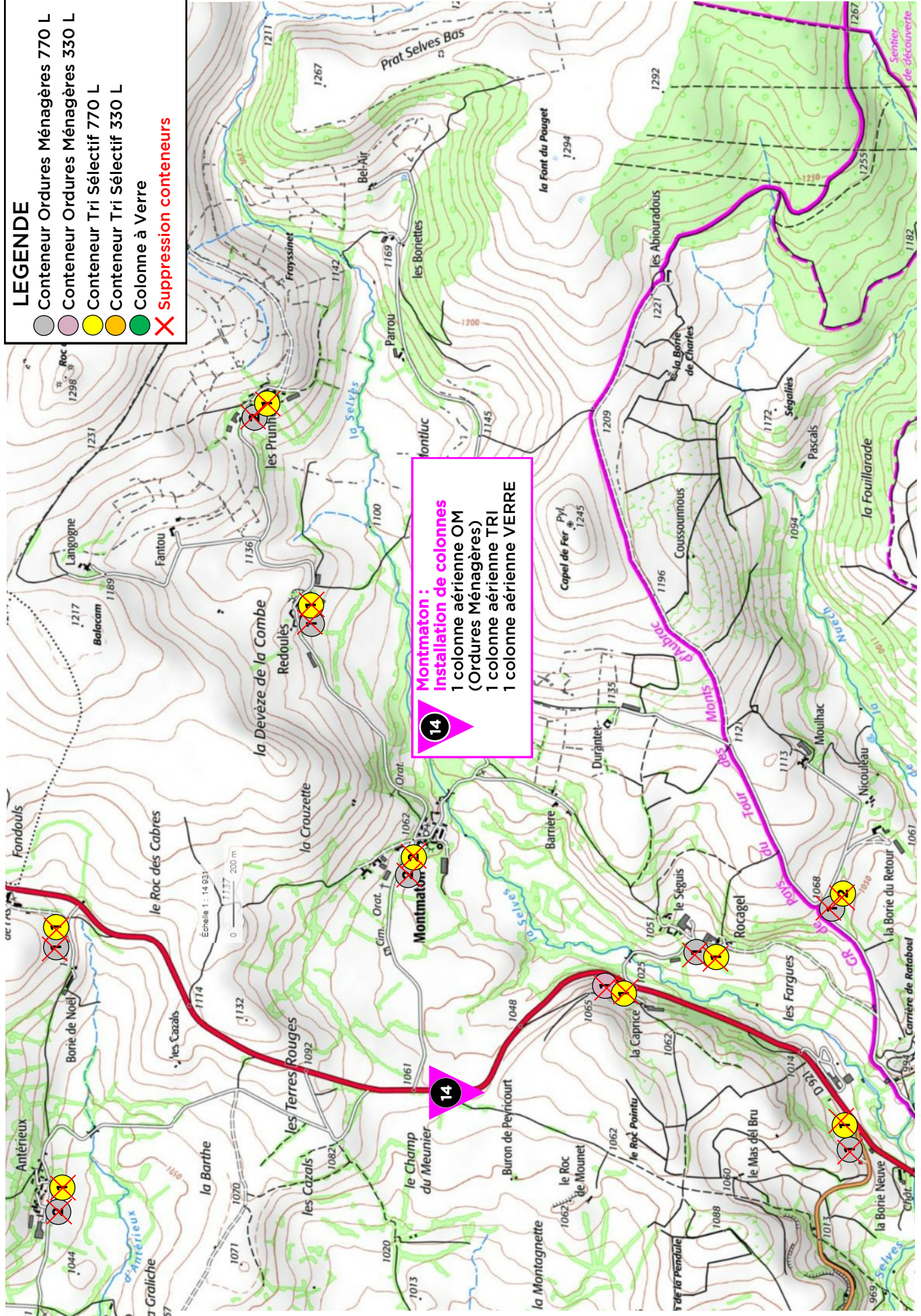
**Les Clauzades:
Installation de colonnes**
1 colonne aérienne OM
(Ordures Ménagères)
1 colonne aérienne TRI
1 colonne VERRE existante

Alcorn :
Installation de colonnes
1 colonne aérienne OM
(Ordures Ménagères)
1 colonne aérienne TRI
1 colonne aérienne VERRE

ZONE 4 : LAGUIOLE NORD-OUEST : MODIFICATION DE COLLECTE

LEGENDE

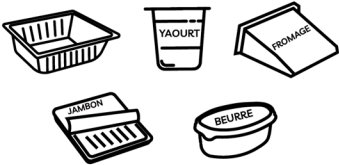
- Conteneur Ordures Ménagères 770 L
- Conteneur Ordures Ménagères 330 L
- Conteneur Tri Sélectif 770 L
- Conteneur Tri Sélectif 330 L
- Colonne à Verre
- ✗ Suppression conteneurs



TRIER...

Tous les emballages en plastique

Tous les pots, boîtes, barquettes



Toutes les bouteilles, flacons, bidons, boîtes & tubes

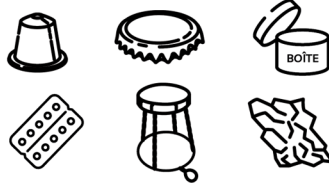


Tous les sacs, sachets & films plastique

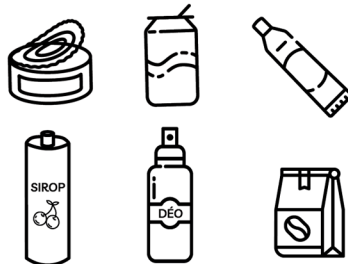


Tous les emballages en métal

Tous les bouchons, papier aluminium, blisters, capsules & opercules

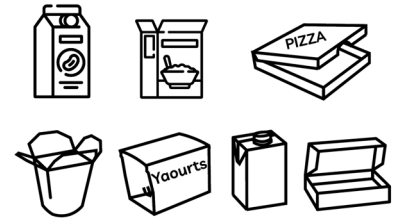


Toutes les boîtes, conserves, aérosols, canettes, sachets, tubes...



Tous les emballages en carton

Tous les emballages en carton, cartonnettes & briques alimentaires



Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, publicités, magazines, livres, cahiers, enveloppes, sacs, kraft...



Bien vider, ne pas laver et ne pas imbriquer les emballages



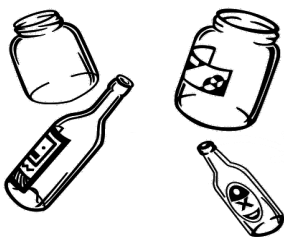
Afin de ne pas encombrer les conteneurs ou les colonnes, merci d'apporter vos gros cartons à la déchetterie



CITEO

SYDOM
Aveyron

Emballages en Verre :



Sans bouchon ni couvercle
Pas de vaisselle, ni de miroir ni de vitrage

QUELLES SOLUTIONS POUR MES BIODÉCHETS ?

Notre poubelle noire est trop lourde !

Avec un poids moyen de 207 kg par habitant et par an en Aveyron, la poubelle noire contient près de 85 kg de biodéchets qui pourraient être valorisés...



La loi Anti-Gaspi

La loi Anti-Gaspi pour une Economie Circulaire, fixe au 1er janvier 2024 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels. Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de trier leurs biodéchets.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet biodégradable

- **restes alimentaires** : os, pain, reste d'assiette, arêtes de poisson, coquilles de crustacés...
- **préparation de repas** : épluchures, noyaux, coquilles d'oeufs, marc de café...
- **petits déchets verts** : bouquet de fleur, plante d'intérieur...



OK

compostage :

préparation de repas et petits déchets verts

Habitants du SMICTOM Nord Aveyron, quelles solutions s'offrent à vous ?

Sac orange
et/ou
Compostage ?

- ➔ Pour pouvoir composter vos restes de préparation de repas, certains restes alimentaires et vos déchets verts, le SMICTOM Nord-Aveyron propose des composteurs de jardin individuels à des tarifs préférentiels. Vous avez le choix entre 3 modèles :

Composteur en bois 300 litres à 15€

Composteur en plastique 400 litres à 16€

Composteur en plastique 600 litres à 30€.

Pour réserver votre composteur ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM Nord-Aveyron au 05.65.51.52.19

- ➔ En complément au compostage et pour les usagers qui ne peuvent pas composter, le SYDOM Aveyron déploie progressivement une collecte de biodéchets en sacs orange. Ce dispositif expérimenté à ce jour sur 10 communes sera généralisé à tout le département à l'ouverture de l'installation KEREA à l'horizon 2026. Cette solution permettra de collecter les restes de préparation de repas, les petits déchets verts mais également certains restes alimentaires (os, viandes, poissons...) qui ne peuvent pas être déposés dans un composteur classique.

Cette nouvelle collecte constituera un complément au compostage déjà pratiqué par de nombreux habitants et sera encouragé et largement développé.



RÉDUIRE SES DÉCHETS...

LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Les produits que nous achetons et consommons ont des impacts considérables sur l'environnement, notamment en fin de vie : notre production de déchets a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchetteries (225 kg). Nous avons une influence directe et décisive selon nos façons de consommer : lors de l'achat des produits, de leur utilisation ou quand nous nous en débarrassons...

BIEN INFORMÉS, NOUS POUVONS FAIRE DES CHOIX PLUS ÉCOLOGIQUES MAIS AUSSI PLUS ÉCONOMIQUES

- J'achète à la coupe ou en vrac
- J'utilise mon sac ou mon cabas
- J'achète des éco-recharges
- Je répare ou je fais réparer
- Je prends de la vaisselle réutilisable pour les repas en plein air
- Je suis vigilant sur les dates de péremption
- J'inscris « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- J'opte pour des piles rechargeables
- J'utilise ma tasse au bureau
- Je limite les emballages
- Je limite mes impressions papier





LES HORAIRES DE VOS DÉCHETTERIES

HORAIRES D'HIVER : DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ARGENCES EN AUBRAC	14h-17h30		9h-12h		14h-17h30	9h-12h
SOULAGES BONNEVAL	9h-12h		14h-17h30		9h-12h	14h-17h30
TAUSSAC	14h-16h30		9h-12h	9h-12h	14h-16h30	9h-12h
ENTRAYGUES	9h-12h		14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
ST AMANS DES COTS	14h-17h30			14h-17h30		9h-12h
LE NAYRAC	10h-12h		14h-16h			14h-17h30
ST CÔME D'OLT	10h-12h 14h-17h	14h-17h	10h-12h 14h-17h	14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
BOZOULS	10h-12h 14h-17h		10h-12h 14h-17h		10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h

HORAIRES D'ÉTÉ : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ARGENCES EN AUBRAC	14h-18h		9h-12h30		14h-18h	9h-12h30
SOULAGES BONNEVAL	9h-12h30		14h-18h		9h-12h30	14h-18h
TAUSSAC	14h-17h30		9h-12h	9h-12h	14h-17h30	9h-12h
ENTRAYGUES	9h-12h		14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-18h
ST AMANS DES COTS	14h-17h30			14h-17h30		9h-12h
LE NAYRAC	10h-12h		14h-16h			14h-17h30
ST COME D'OLT	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-17h
BOZOULS	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h

À LA DÉCHETTERIE ON Y JETTE...



***2 M3/SEMAINE DANS LA LIMITE DE 60 M3/AN**

* Extrait du règlement intérieur applicable sur nos déchetteries. Consultable et téléchargeable sur notre site internet : www.smictom-nord-aveyron.fr

EN BENNES EN CAISSONS OU SUR PLATEFORME



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



BOIS



AMEUBLEMENT



DÉBLAIS GRAVATS



CARTONS



TEXTILES CHAUSSURES



PNEUS

Quantité limitée à 8 pneus/an (dont 2 pneus PL ou agraires)

ecosystem



DÉCHETS DIVERS



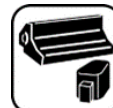
LAMPES



PILES



BATTERIES



CARTOUCHES D'ENCRE



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGES



BOUTEILLES DE GAZ



BOUCHONS PLASTIQUES



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX



VERRES



PAPIERS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Écrans



Gros Électroménager
Froid



Gros Électroménager
Hors Froid



Petits Appareils
en Mélange

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Quantité limitée à 20 litres/semaine



Un DDS (*Déchet Diffus Spécifique*) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (ex : solvants, acides, bases, comburants, pâteux, etc.) Les DDS ne vont ni à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie.



ENTRETIEN MAISON



CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



ENTRETIEN JARDIN



BRICOLAGE ET DÉCORATION



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VOITURE

MAIS SURTOUT PAS ...



Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets putrescibles (hors déchets verts), extincteurs, armes, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, déchets amiantés, déchets radioactifs, déchets hospitaliers et médicaments

Pour tout autre déchet : nous consulter

À LA DÉCHETTERIE ON RESPECTE LES RÈGLES...

Extrait du règlement intérieur applicable sur nos déchetteries.
Consultable et téléchargeable sur notre site internet : www.smictom-nord-aveyron.fr

Les usagers doivent :

- Respecter les règles de circulation sur le site : limitation de vitesse, sens de circulation, etc.,
- Respecter les instructions du gardien,
- Trier leurs déchets avant de les déposer dans les lieux mis à disposition (bennes, caissons, plateformes),
- Rester poli et courtois envers le gardien et les autres usagers,
- Ne pas descendre dans les bennes ou caissons,
- Ne pas monter sur les protections de quais,
- Ne pas monter dans la remorque ou sur le plateau des fourgons pour décharger,
- Ne pas fumer dans l'enceinte de la déchetterie ou apporter du feu sous n'importe quelle forme que ce soit,
- Ne pas pénétrer dans le local à Déchets Ménagers Spéciaux,
- Ne pas accéder aux zones interdites au public,
- Ne pas se livrer à des activités de chiffonnage ou de récupération soit sur le site ou auprès des usagers
- Respecter le matériel et les infrastructures du site,
- Et plus généralement adopter un comportement responsable et approprié pour garantir à l'ensemble des usagers un accès au site dans les meilleures conditions,
- Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents et doivent rester à l'intérieur des véhicules,
- Les animaux doivent rester à l'intérieur des véhicules...



En cas de non-respect de ces consignes, le gardien pourra interdire aux usagers contrevenants l'entrée sur le site.

En cas de forte affluence, l'accès à la déchetterie pourra être fermé temporairement

Véhicules autorisés

Véhicule léger ou utilitaire d'un PTAC inférieur à 3,5 T

Les véhicules pourront être attelés d'une remorque d'un PTAC inférieur à 750 kg



Véhicules NON autorisés

Véhicule utilitaire d'un PTAC supérieur à 3,5 T

Les camions grues

Les véhicules non immatriculés quelque soit leur PTAC

Les tracteurs agricoles avec benne. Seuls les tracteurs agricoles avec godet avant ou godet arrière seront tolérés



Collecte...

Consignes de tri...

Compostage...

Déchetterie....



**Une question,
Un renseignement... ?
N'hésitez pas,
contactez-nous !**



SMICTOM
NORD AVEYRON

48 bd Joseph Poulenc - 12500 ESPALION

05 65 51 52 19

contact@smictom-nord-aveyron.fr

 www.smictom-nord-aveyron.fr

 [smictom-nord-aveyron](https://www.facebook.com/smictom-nord-aveyron)